

La différence, une expérience sociale

Entretien avec Pap Ndiaye

Spécialiste de la question noire en France, l'historien Pap Ndiaye nous aide à penser la différence au sein de la République française, grâce notamment à un effort de rigueur dans le choix des mots : condition, minorité, expérience sociale ; il n'y a pas que l'identité !

Vous êtes un des premiers historiens français à parler des Noirs en tant qu'objet d'histoire.

Dans les sciences sociales, les objets sont des constructions intellectuelles. Parler des femmes, parler des ouvriers ou parler des Corses, cela ne va pas de soi. Parler des « Noirs » est une construction sociale qui n'a aucune sorte d'évidence biologique ou naturelle, puisque, les questions de mélanine peuvent s'apprécier selon un nuancier infini, et qu'il est impossible de dire qui est noir et qui ne l'est pas. En revanche, il est légitime de réfléchir sur des expériences sociales. La notion d'expérience sociale permet de circonscrire un groupe, qui en dépit de son hétérogénéité, peut être lié par un plus petit dénominateur commun. En ce qui concerne le monde noir, il y a un point commun qui dépasse sa diversité d'origine : c'est l'expérience sociale d'être considéré comme noir. D'être noir dans une société qui ne se considère pas comme telle et s'est même construite en opposition à un monde non-blanc perçu historiquement comme inférieur et doté de caractéristiques singulières. Ainsi, si quelque chose caractérise *a minima* les personnes noires, ce ne sont pas leurs propriétés intrinsèques, ce ne sont pas non plus des éléments de culture, c'est le regard que la société pose sur elles. C'est une expérience sociale prescriptive, relativement indépendante de la qualité et de la subtilité des identités choisies. Vous pouvez être considéré comme noir sans vous considérer personnellement comme tel.

A partir de cette expérience sociale, on peut faire l'histoire des Noirs : l'histoire des gens considérés comme noirs dans l'espace français depuis le XVIII^e siècle par exemple. Même s'il y a eu des évolutions liées à l'histoire de la perception de la couleur de peau noire, il y a quand même une certaine évidence phénoménale dans cette identification. Il y a un noyau dur résistant qui procède de la racialisation. On peut donc faire l'histoire de ce groupe et délimiter ce que j'appelle une condition – c'est-à-dire une expérience

sociale partagée historiquement par des personnes qui n'ont pas forcément les mêmes attaches.

On peut ainsi parler de minorité sociale ?

En Europe, depuis le XIX^e siècle, la notion de minorité était attachée à des groupes qui voulaient faire sécession par rapport à un Etat fort, qui voulaient leur indépendance au nom de leur particularité nationale. Aux Etats-Unis, depuis les années 1930, il y a un autre sens du mot minorité : ce n'est pas un groupe qui veut faire sécession par rapport au pays, c'est un groupe qui a des problèmes communs, qui endure les mêmes expériences de racisme et de discrimination. La représentation politique de ce groupe ne réclame pas l'indépendance, mais plutôt l'égalité des droits. Si on emprunte cette notion de minorité à l'école de Chicago, il existe bien quelque chose comme une « minorité noire » en France. Même si certaines personnes noires n'ont aucune expérience de racisme et de discrimination, elles restent vulnérables. Autrement dit, être noir, ce n'est pas nécessairement essayer des expériences de racisme et de discrimination quotidienne, mais c'est être vulnérable par rapport à cela. De même, être une femme, ce n'est pas nécessairement essayer des expériences de sexisme, mais c'est être en situation de vulnérabilité vis-à-vis de cela. La notion de minorité désigne une classe de vulnérabilité par rapport à des expériences sociales qui ne sont pas nécessairement identiques ou advenues pour chacun des individus concernés.

Cette expérience sociale a quand même partie liée avec la question de domination sociale ?

Incontestablement. C'est pour ça qu'il est important de penser les rapports de domination raciale comme intrinsèquement liés à des rapports de classe. Dans le cadre de la colonisation, il est bien évident que l'expansion de l'Europe se fit au moment de la grande expansion du capitalisme marchand. Ce serait absurde de ne pas voir le lien entre colonisation et



intérêts de la bourgeoisie, pour reprendre un vocabulaire marxiste classique. Mais ce serait également très limité de considérer que le rapport colonial se dissout entièrement dans le rapport de classe. Il y a autre chose qui est en jeu. C'est la question du rapport racial.

En France, on dirait que l'héritage du communisme et de l'idéologie républicaine gêne une réflexion sereine sur la condition minoritaire.

Pour le marxisme et le républicanisme français, la grande question est « peut-on penser les différences autrement que comme des menaces à la nation ou au front de classe ? » Je suis de ceux qui estiment qu'il faut réhabiliter les différences. On entre à ce moment-là dans le vaste champ du multiculturalisme par lequel on reconnaît la possibilité d'être différent

et le fait que ces différences ne sont pas uniquement des obstacles momentanés destinés à s'abolir. Il est donc important de produire une critique de fond de l'assimilation, car nous sommes encore les héritiers du grand discours assimilationniste dans lequel les différences ne sont perçues que comme des moments transitoires parce que tout le monde est destiné à se fondre dans une nation (éventuellement socialiste) dont on estime qu'elle doit être débarrassée de particularismes lourds de fractures et catastrophiques à terme.

Qui est-ce qui peut alors fonder la reconnaissance d'une différence ?

Il me semble qu'il y a deux voies possibles : la voie identitaire et la voie minoritaire. La voie minoritaire dit : « je ne revendique pas ma différence, mais

puisque je suis traité comme différent, j'ai le droit de m'appuyer sur le traitement que je reçois pour demander l'égalité des droits et pour réclamer des compensations ». Dans le cas corse, on peut dire que les Corses ont vécu historiquement une situation minoritaire par laquelle, dans l'espace national, ils ont fait l'objet de procédures clairement discriminatoires dans un certain nombre de domaines que l'on peut lister à loisir. Ce qui explique d'ailleurs la présence nombreuse des Corses dans le système colonial, qui a offert des possibilités d'ascension sociale et professionnelle à des gens qui n'en avaient pas dans l'espace proprement national et qui se trouvaient en situation minoritaire. C'est ainsi qu'il y avait beaucoup de Corses, d'Antillais, pas mal de Bretons aussi. Plus que des Picards ou des Bourguignons. Tout comme il y avait plus de femmes médecins dans le service colonial car il était possible pour elles de diriger de grands services, ce qui était impensable en métropole.

On peut constater le même phénomène dans l'empire colonial britannique où l'on trouvait relativement plus d'Irlandais et d'Écossais que d'Anglais. De l'autre côté, il y a la voie identitaire qui ne consiste pas à dire « Vous nous traitez comme ça et nous on se révolte contre la situation que vous nous faites », mais qui dit au contraire : « Nous avons une identité singulière, particulière, que nous voulons conserver, et valoriser ». Cette voie identitaire peut être liée à la situation minoritaire parce que souvent les situations minoritaires sont des terrains fertiles pour les expressions culturelles : s'il y a des musiques noires, c'est aussi parce qu'il y a eu une expérience de domination coloniale. Il y a bien des identités, liées certes aux expériences minoritaires, mais qui ont une force propre, qui reposent sur le fait que les gens tiennent à leur langue, à ce qu'ils estiment être leurs traditions.

Le mouvement de la Négritude est ici à la croisée des chemins ?

De nombreux mouvements comme la Négritude tiennent à la fois de l'expression minoritaire et de l'expression identitaire. L'expression minoritaire est une demande d'égalité des droits par rapport aux situations coloniales vécues et vigoureusement dénoncées. La demande identitaire est formulée par des « Noirs évolués » – pour reprendre l'expression de l'époque – par ceux qui maîtrisaient le français, s'habillaient comme des Blancs de métropole, et faisaient les études les plus classiques qui soient. Senghor est agrégé de grammaire en 1935, Césaire, de lettres classiques. Ils ont choisi les disciplines de « l'hypercentre » pour battre les Blancs de métropole sur leur propre terrain de la culture classique. Mais

en même temps qu'ils disent : « Nous maîtrisons le grec et le latin mieux que vous, et la langue française dans ses subtilités infinies », ils ajoutent « mais nous ne voulons rien lâcher de notre culture de départ, de nos langues, et de tout ce que nos parents nous ont transmis ». Alors que la logique assimilationniste attendait qu'ils tournent le dos et regardent avec le plus grand mépris leur origine, qu'ils magnifient la France qui les a sortis de l'état de voisinage avec la nature, les voilà qui clament qu'ils veulent tout à la fois. Il y a donc bien là une revendication de nature identitaire. Le minoritaire et l'identitaire se mêlent, dans des proportions qui peuvent varier selon les personnes. L'identitaire est peut-être plus important chez Senghor qui va fortement valoriser l'Afrique, au risque de l'essentialisme. Alors que Césaire insistera davantage sur l'expérience sociale et historique de l'esclavage et de la colonisation, en faisant primer le rapport minoritaire.

Est-ce que le républicanisme a une tolérance plus grande pour l'une ou l'autre de ces tendances ?

On voit bien que le républicanisme a une tolérance plus grande au minoritaire qu'à l'identitaire – parce que le minoritaire, c'est une demande d'égalité des droits qui peut s'articuler assez bien avec les principes républicanistes, tandis que l'identitaire est perçu comme une menace de fracture dans l'unité nationale.

En Corse le sentiment minoritaire s'accompagne d'un sentiment de discrimination. Ces derniers temps, on constate une floraison de publications sur le racisme anti-corse, en réponse à un traitement médiatique de l'île qui pointe un racisme corse. Comment l'expliquez-vous ?

Le terme de racisme est très couramment utilisé dans le débat public parce qu'il a un avantage : il est très fortement délégitimisant et a donc une grande efficacité dans la joute. Par contraste avec cet emploi rhétorique, il y a l'acceptation juridique très précise du racisme, inscrite dans le code pénal. Le mot recouvre donc des réalités politique et juridique différentes l'une de l'autre. Dans le cas des Corses, l'image médiatique qu'on leur renvoie nourrit le sentiment – qui est aussi une réalité très bien documentée – d'être historiquement victimes de comportements discriminatoires et surtout stigmatisants. Ce n'est pas un phénomène qui apparaît comme ça en deux matins mais c'est un sentiment et une expérience qui ont une histoire longue. Pour qualifier ces formes de préjugés, ces qualifications stigmatisantes, le racisme, qui renvoie quand même historiquement à des phénomènes de racialisation, n'est pas forcément le terme le plus adapté. Peut-être que la notion la plus

adéquate serait-elle celle de stigmatisme ? Il y a ainsi une histoire de la stigmatisation anti-corse à faire. Et là, je renvoie au sociologue Erving Goffman lorsqu'il analyse la manière dont les stigmates sont attachés à une personne, un peu comme la marque du fer rouge sur l'épaule du galérien.

On ne peut pas taxer quelqu'un de « stigmatisme ». On emprunte au seul terme qui est reconnu, mais qui ne convient pas : le racisme. Ce qui sape et discrédite aussi le discours. Il y a ainsi toute une palette de minorités culturelles qui manquent de vocables.

Il y a des enjeux dans la qualification du préjudice. Stigmatisation anti-corse ? Je ne sais pas comment on pourrait l'appeler... Il importe de reconnaître ce préjudice sans pour autant l'assimiler au racisme parce que ce n'est pas tout à fait la même chose. On pourrait aussi avoir un long débat sur la pertinence de la notion de colonisation. Elle est certes efficace, car elle permet de lire la situation corse en similitude avec les situations proprement coloniales. Mais il importe aussi de voir que la situation coloniale est une situation qui a un droit particulier – il existe un droit colonial – et une définition juridique spécifique que les Corses n'ont jamais connues. De ce point de vue-là, la notion de colonisation est une notion que l'on ne peut pas dilater jusqu'à inclure des situations régionales, certes marquées par des formes de domination et d'injustice, mais qui cependant n'équivalent pas la situation coloniale telle qu'elle s'est durcie politiquement et juridiquement à la fin du XIX^e siècle. C'est bien la difficulté des entre-deux.

Il y a bien un problème de formulation. Vous concluez sur la phrase de Du Bois¹ : « C'est bizarre d'être un problème ». Formuler le problème, faire émerger la question noire, parler de « condition », c'est déjà très important. Les logiques de qualification sont décisives : en Corse, on ne sort pas du « problème » ou de la « question corse ».

On peut réfléchir à la situation corse à la fois dans ses déterminants minoritaire et identitaire. Faute de mieux, on peut y réfléchir comme dans un entre-deux colonial. Ce n'est plus tout à fait du « national », ce n'est pas du « colonial » non plus. Il faut bien penser ces situations intermédiaires où la Corse se situe, pour des raisons d'insularité, d'éloignement. Un éloignement qui nous projette dans le Sud, qui justifie certaines interprétations culturalistes de la Corse à mi-chemin entre l'espace colonial et

1- William Edward Burghardt Du Bois (1868-1963) est un sociologue et poète afro-américain originaire d'Haïti. Il fut l'un des principaux intellectuels et activistes noir-américains, et fut surnommé le père du panafricanisme



l'espace national. C'est un peu comme Marseille. La ville est une zone de contact entre le national et le colonial. La Corse, est dans une situation similaire, me semble-t-il. Il faudrait mener des recherches pour voir s'il y a eu en Corse des hésitations – qui auraient révélé des accommodements entre le national et le colonial – quant au droit et à la nature juridique des personnes. La Corse est à la jointure des deux. D'où la difficulté pour qualifier les stigmates. Presque du racisme, mais pas tout à fait. Presque du colonial, mais pas tout à fait non plus ! Evidemment, on voit bien l'intérêt des militants à recourir à une rhétorique mobilisatrice et efficace, mais il faut faire attention à ne pas aller jusqu'à l'assimilation complète de la situation corse à une situation coloniale parce qu'on perd ce qu'il y a de spécifique des deux côtés. ■

Propos recueillis par Damien Baldin et Vannina Bernard-Leoni

Pap Ndiaye est maître de conférences d'histoire à l'EHESS, et membre du Comité de rédaction de L'Histoire. Il est notamment l'auteur de La condition noire – Essai sur une minorité française (dernière édition : Gallimard, 2009).

Cet article est illustré par des œuvres de D. Liccia. Pour en savoir plus : www.licciadominique.com